

Déclaration des représentants de la FSU au CSA académique de Reims du 10 juin 2026

Aujourd'hui est une date particulière. Il y a un an, Mélanie GRAPINET, assistante d'éducation au collège Françoise DOLTO de Nogent était assassinée dans l'exercice de ses fonctions.

Ce comité social d'administration académique est l'occasion pour la FSU de faire le bilan de l'année scolaire qui s'achève et de se projeter sur la rentrée prochaine.

En ce qui concerne les Lignes Directrices de Gestion Stratégiques, la FSU réaffirme son exigence d'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique et le rétablissement des compétences des commissions administratives paritaires.

Dans les instances restantes, nous regrettons le manque de respect des représentants des personnels et de leur rôle dans l'Institution qui se traduit trop souvent par une transmission souvent tardive de documents parfois incomplets et pourtant nécessaires à la consultation ou au débat. Ainsi, nous rappelons que dans les échanges avec les DSDEN ou le rectorat, dans les CSA, nous avons besoin, pour faire notre travail, de documents précis et complets. De plus, si nous entendons que les CSA départementaux traitent essentiellement du 1er degré et des collèges alors que le CSA académique a plus particulièrement en charge les lycées, ces répartitions de responsabilités ne doivent pas être prétexte à une opacité au sein d'une seule et même académie.

En ce qui concerne le programme académique de formation, la FSU continue de déplorer la politique de formation continue hors temps scolaire, qui se traduit par une formation souvent en distanciel, destructrice pour la formation continue elle-même. Encore une régression sociale et une volonté de revenir sur les droits des travailleurs !

Ce CSA est aussi l'occasion de vous alerter une nouvelle fois sur la dégradation des conditions de travail des personnels remplaçants.

Dans le premier degré, la gestion des agentes et agents dont la mission de remplacement est caractérisée par une mobilité constante nécessitant des capacités d'adaptation accrue est en pleine évolution. Cela n'arrangera pas notre académie qui souffre d'une pénurie de remplaçants. La déspecialisation annoncée dégradera encore leurs conditions de travail.

Dans le second degré, la difficulté à assurer le remplacement des professeurs absents est le résultat du manque d'attractivité du métier, mais aussi la preuve que le remplacement ne s'improvise pas mais s'assure, si au delà de la continuité du service public, on veut poursuivre une réelle continuité pédagogique. Il faut surtout recruter des enseignants sur des emplois statutaires et formés sur leur temps de travail ! Ceci suppose de reconstituer les viviers de TZR, grâce à des emplois et recrutements supplémentaires, et non par la dégradation des conditions d'exercice des TZR, avec l'élargissement des zones de remplacement de l'académie.

Nous souhaitons ici rappeler que l'augmentation des absences des enseignants est déjà imputable à une dégradation de leurs conditions de travail.

Encore une régression sociale et une atteinte aux conditions de travail des personnels les plus précaires !

Il en va de même pour le non remplacement des assistantes de service social des personnels. Cette mission doit s'exercer dans le département. Les AS des départements ont une charge de travail conséquente pour rendre inacceptable toute prise en charge des dossiers des collègues absentes. Encore une attaque contre les travailleuses !

Et puisqu'il est question de remplacement, le pacte, en s'ajoutant aux étoiles filantes de la politique

éducative macroniste (comme les uniformes), révèle la nécessité de rétablir l'attractivité des métiers de l'enseignement au lieu d'alourdir la charge de travail des enseignants en poste et de dégrader encore conditions de travail des uns et d'apprentissage des autres.

La précarité s'installe durablement dans l'éducation nationale. Concernant les accompagnantes d'élèves en situation de handicap, la FSU continue de revendiquer leur recrutement statutaire et une formation de qualité afin de garantir les conditions d'une inclusion satisfaisante. Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés ont surtout servi à mutualiser des moyens insuffisants et n'ont pas permis le remplacement des AESH absentes.

Les AESH sont transformées en de véritables pions que l'on déplace au gré du vent pour "afficher" un pseudo accompagnement, sans considération de ces agentes.

Dans un contexte de 99 suppressions de postes d'enseignants du premier degré, notre académie a fait le choix de consacrer 25 ETP au déploiement des pôles d'appui à la scolarité pourtant rejetés par le Parlement.

Le premier ministre a annoncé récemment des coupes budgétaires de 4 milliards d'euros pour le budget de l'Etat pour 2026. Qu'en sera-t-il pour l'éducation nationale et notamment pour l'académie de Reims ? Au-delà des urgences salariales pour les prochains mois et les prochaines années, la FSU rappelle que la baisse démographique ne doit pas être un prétexte pour programmer des suppressions d'emplois qui ne feraient que dégrader encore le service public d'Éducation. Le travail initié par le ministre ne doit pas conduire à répondre à la question « par combien de suppressions d'emplois accompagner la baisse du nombre d'élèves ? » mais bien « comment améliorer l'état de l'École publique et la situation des personnels dans un contexte de baisse démographique ? ». De plus, l'expérimentation annoncée dans 18 départements, ne doit pas conduire à une forme de décentralisation et de déconcentration accrue de la politique éducative. La FSU souhaite que l'éducation reste nationale.

Pour terminer cette déclaration, les représentants FSU au CSA académique se demandent si notre académie est prête à faire face aux prochains épisodes caniculaires...